

3 septembre 2008

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CAPELLI
(Euronext Paris)

Par courrier du 2 septembre 2008, la Société Privée de Gestion de Patrimoine - SPGP (1) (142 boulevard Haussmann, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi :

- en baisse, le 20 mai 2008, par suite d'une cession d'actions CAPELLI sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société CAPELLI, et détenir à cette date, pour le compte desdits fonds, 914 119 actions CAPELLI représentant autant de droits de vote, soit 6,88% du capital et 4,87% des droits de vote de cette société (2) ;
- en baisse, le 26 juin 2008, par suite d'une cession d'actions CAPELLI sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société CAPELLI, et détenir à cette date, pour le compte desdits fonds, 652 259 actions CAPELLI représentant autant de droits de vote, soit 4,91% du capital et 3,47% des droits de vote de cette société (2).

En outre, la SPGP a précisé détenir, au 1^{er} septembre 2008, pour le compte desdits fonds, 262 968 actions CAPELLI représentant autant de droits de vote, soit 1,98% du capital et 1,40% des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée par M. Xavier Roulet.

(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 13 280 000 actions représentant 18 775 899 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.